

Le 29 mars 2007, à 20 heures 30, les **membres du Bureau** de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la Mairie de Vouécourt, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Etaient présents : Mme Marie-Claude MENGUE et Mrs Gilbert KUHNER, Philippe LESEUR, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN, Michel PAULIN membres du Bureau.

Etaient excusés : Mme Marie-Thérèse DORE, Mrs Michel COURAGEOT, Michel MENETRIER, Denis DURUPT.

Membres en exercice : 11

Membres Présents : 7

Membres Votants : 7

□ **Examen des demandes d'exonération de la redevance « ordures ménagères »**

Monsieur Maillot donne lecture des différentes demandes d'exonération reçues au titre de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères. Le Bureau après avoir étudié les demandes statue comme suit :

Habitations vacantes de personnes en maisons de retraite : à facturer en tant que résidences secondaires

Personnes ayant des revenus faibles et exonérées de la taxe d'habitation : pas d'exonération possible au niveau de la redevance en fonction de plafonds de revenus.

Différence entre maisons inhabitées et inhabitables : lorsque qu'une habitation est meublée et habitable, elle doit être considérée au titre d'une résidence secondaire. Pour les maisons inhabitables, un certificat du maire ou une preuve doivent être apportés afin de bénéficier de l'exonération (absence de compteurs d'eau, d'électricité, insalubre...).

Le Monastère Ste Claire ainsi que le foyer logements de l'APAJH à Froncles sont considérés comme des Professionnels.

□ **Préparation des budgets primitifs 2007**

Etude de la fiscalité : Il est constaté une diminution des bases de la taxe professionnelle essentiellement due à l'entreprise URANO qui a cédé son parc de camions. Monsieur Maillot informe les membres du Bureau des nouvelles modifications apportées au calcul de la TP et notamment les écrètements qui doivent être pris en charge par la collectivité dès lors que le plafond de la taxe est dépassé. L'augmentation obligatoire de cette année, des impôts locaux va entraîner cet écrètement. Après avoir étudié les besoins en ressources fiscales et les incidences auprès des ménages, le Bureau décide de n'augmenter les taux de la fiscalité directe locale qu'à hauteur de ce qui doit être versé au SDIS concernant la prise en charge contingent incendie.

Etude des investissements pour l'année 2007 :

Il est décidé à l'unanimité de maintenir le programme petit patrimoine qui s'élève pour cette année à 72956 €.

Les communes de Froncles et Bologne décident de reporter leur programme embellissement sur 2008, reportant du même coup la partie à charge de la communauté de communes.

Le programme embellissement de villages est inscrit pour les communes de Mirbel, Vouécourt, Rouécourt et Lamancine à hauteur de 100 000 € en 2007 et 213 500 € en 2008.

La construction de la gare multi-modale de Bologne est inscrite également sur 2007 et 2008, de même que les deux hébergements touristiques de Viéville et Vouécourt.

Une première tranche de travaux est inscrite pour le sentier de découverte de la Chapelle ste Bologne.

Un projet de mini-golf à Viéville (au niveau de la base halte nautique) est inscrit au budget suite à l'accord de la 4^{ème} commission et du Bureau. Ce projet serait réalisé, comme les travaux de réhabilitation du château de Vignory, par un chantier d'insertion.

Enfin, deux lignes sont ajoutées concernant d'une part l'étude de faisabilité pour la chaufferie bois à Froncles et d'autre part, des frais d'étude liée à la construction d'une maison de Pays à Bologne.

Le projet du budget principal est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Projet budget annexe de la Rochelotte.

Sont inscrits dans ce budget le marché de travaux concernant la réhabilitation du site ainsi que les différents frais de fonctionnement. Les loyers et les subventions diverses couvrent ces dépenses. Il ressort un excédent global pour 2006 de 140 424.18 €. Le projet budget est adopté à l'unanimité.